

POLITIQUE B 08 – Politique de gestion des risques

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur:	27 mars 2018
Date de révision :	2023
Secteur :	Conseil d'administration
Responsable :	Services Corporatifs

OBJECTIFS

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

1. Cerner, évaluer, gérer et surveiller les risques pouvant affecter l'atteinte de la mission, de la vision ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels ;
2. Mettre en place les mesures d'atténuation nécessaires afin de réduire ces risques à un niveau acceptable ;
3. Soutenir les responsabilités de la direction en matière de gouvernance en veillant à ce que les secteurs de risques élevés liés aux activités soient déterminés, évalués et gérés ;
4. Améliorer la performance de l'organisation dans l'utilisation de ses ressources et dans le choix des contrôles qui sont modulés en fonction des risques, et ce, dans un souci d'économie, d'efficacité et d'efficience.

PORTÉE

La présente politique s'adresse à tout le personnel et à tous les secteurs du Collège Boréal. Elle s'applique à toutes les catégories de risques de l'organisation : stratégiques, opérationnels, financiers ou liés à la divulgation de l'information.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
Gestion des risques	Processus appliqué de façon rigoureuse, systématique, continue et intégrée qui vise à recenser, à évaluer, à mesurer à atténuer et à surveiller les risques à l'échelle de toute l'organisation, pour optimiser les probabilités que le Collège Boréal atteigne ses objectifs dans une optique d'optimisation des ressources et de fiabilité de l'information produite.
Risque	Tout événement comportant un degré d'incertitude qui pourrait mettre en péril l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels d'une organisation.

ÉNONCÉ

Le but de la politique de gestion des risques fait l'objet d'un processus d'amélioration continue. Elle contient les éléments nécessaires à sa mise en application et définit notamment les rôles et les responsabilités des principaux intervenants.

Il incombe prioritairement à la direction et aux gestionnaires du collège à déterminer les niveaux de risque acceptables et rendre compte de leurs résultats.

La gestion ds risques :

- s'effectue de façon continue et s'applique à tous les risques significatifs de l'organisation ;
- comprends le recensement systématique des risques courus, leur description, leur évaluation et la mise en œuvre des actions planifiées pour gérer ces risques, y compris les contrôles ;
- facilite le choix des priorités et l'allocation des ressources vers les activités les plus critiques en considérant les conséquences indésirables ainsi que les possibilités d'innover.

Pour intégrer davantage sa gestion des risques dans un processus crédible, le Collège Boréal reconnaît l'importance de la communication de la consultation lors des étapes de recensement, d'évaluation et de traitement des risques. De plus, il assure le caractère transparent, intégré et systématique du processus. Chaque propriétaire de risque ou responsable de mesure d'atténuation doit fournir l'information conforme aux faits qui est requise pour cerner les risques, les analyser, les évaluer rigoureusement et en connaître le degré de contrôle, et il doit conserver la documentation à l'appui de cette information.

Les risques à considérer pour cette politique sont les suivantes :

- i) **Risques externe /Réputation** : Impact négatif lié à l'image du Collège Boréal – Impact dans le recrutement des étudiants, risques au niveau des activités pratiques externes, stages, sorties éducatives, apprentissage etc.;
- ii) **Risques stratégique** : risques ayant des répercussions sur le plan stratégique et/ou les objectifs visés du collège;
- iii) **Risques financier** : risques liées à la perte de ressources financières (subventions, droits de scolarités etc);
- iv) **Risques opérationnel/organisationnel** : risques liés au fonctionnement interne (relations de travail, médias sociaux, Internet, santé et sécurité des employés, gestion des projets, livraison précise des programmes, de cours, concurrence pour le recrutement des étudiants, sécurité des informations, concurrence pour les professeurs qualifiés, etc.);
- v) **Risques à l'échelle International** : Risques liés aux activités/événements à l'extérieur du Canada qui peut affecter le plan stratégique et opérations du collège;
- vi) **Risques de non-conformité et légal** : risques associés aux règlements de non-conformité à l'interne/externe, par ex. l'AMAQP Audit des mécanismes d'assurance de la qualité des programmes, normes de programmes, autres accréditations de programme, audit financier et de poursuites légales).

Les responsabilités du comité de direction

Le comité de direction a l'ultime responsabilité de la gestion et de l'évaluation des risques qui menacent l'organisation. Les principales responsabilités de la direction générale sont les suivantes :

- promouvoir une culture de gestion des risques au sein de l'organisation ;

- approuver en début d'année fiscale la liste des risques inhérents à l'organisation et faire leurs observations particulières en vue de ramener les risques les plus préoccupants à un niveau acceptable dans l'année à venir ;
- soulever des préoccupations des risques lors de la préparation du budget initial et au comité de consultation et d'évaluation (CCE).

Démarches à suivre de la gestion des risques

Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont les suivantes :

- concevoir les procédures opérationnelles assurant la mise en place et le fonctionnement du processus de gestion des risques, et les consigner dans une directive relevant de la présente politique ;
- développer et faire connaître les outils nécessaires à la mise en œuvre et au contrôle du processus de gestion des risques ;
- soumettre en début d'année la liste des risques inhérents estimés par les propriétaires de risque ;
- assurer, le cas échéant, le suivi du plan d'action quant aux nouvelles mesures d'atténuation à prendre à la lumière des évaluations ;
- sensibiliser le personnel sur la gestion des risques.